



Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 19 décembre 2019 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AD/AP/JM

Secrétariat général
ressources
documentaires

Affaire suivie
par : Anne PRAT
04.37.85.00.18

Objet :
CR succinct du CM
du 19 décembre
2019

AFFICHAGE
du 24 décembre
2019 au 24
janvier 2020
inclus

Rillieux-la-Pape, le 20 décembre 2019

Séance publique du jeudi 19 décembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **dix neuf décembre deux mille dix neuf après convocation légale**,

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 35

Nombre de conseillers absents : 0

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Leclerc, Charvet, Pruvost, Monnet, Tétard, Nejjar, Desjames, Sève, Bérujon, Dupuy, Daas, Prot, Poizat, Diss, Petitgand, Porcheret, Danel, Bozon-Guillot, Cachard, Belhout, Darne, Llubet, Desmet, Combier à partir de 19h05, M'Sai, Pin, Effantin.

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : De La Cruz donne pouvoir à Petitgand, Pelluet donne pouvoir à Llubet, Atallah donne pouvoir à Desjames, Ravigneaux donne pouvoir à Desmet, Bouvier donne pouvoir à Combier, Appell donne pouvoir à Darne.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine Pin

Date de convocation : 6 décembre 2019

Date affichage compte rendu succinct : 24 décembre 2019

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le compte rendu du Conseil municipal du jeudi 3 octobre 2019
- prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014

2019/12/156 – Ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2020

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Pour : **26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Danel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Abstentions : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'autoriser** Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2020 les ouvertures de crédits suivantes, d'un montant total de 2 625 229 €

2019/12/157 – Convention avec le Centre de Gestion Médecine Préventive

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

Pour : **26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Danel,
madame Bozon-Guillot
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
Abstentions : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'approuver** l'adhésion à la convention avec le service de médecine préventive du cdg 69 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération
- **de dire** que le montant de la participation est fixé à 85 euros par agent pour 2020 et 95 euros par agent à compter du 1er janvier 2021
- **de dire** qu'en cas d'absence injustifiée d'un agent, dans les 48 heures précédent le rendez-vous, une pénalité de 40 euros s'applique
- **d'imputer** les dépenses au chapitre 012 du budget.

2019/12/158 – Recensement de la population 2020. Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de fixer** la rémunération et l'indemnisation pour présence aux séances de formation des agents recenseurs selon les taux forfaitaires ci-dessus énoncés ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2020, en dépenses et en recettes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à cette opération.

**2019/12/159 – Cimetière communautaire de la Métropole site de Rillieux-la-Pape.
Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2020**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de formuler** un avis favorable aux tarifs proposés dans le rapport par la Métropole de Lyon pour le parc-cimetière de Rillieux-la-Pape pour l'année 2020.

2019/12/160 a – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Convention locale

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de valider et d'autoriser** le maire à signer la convention de site de la Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2019/12/160 b – Subvention exceptionnelle à la Mission Locale

Rapporteur : X. Bérujon

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association « Mission locale plateau Nord Val de Saône domiciliée 50, rue des frères Lumières, 69 140 Rillieux-la-Pape,
- **de préciser** que les dépenses sont imputées sur les crédits inscrits à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2019/12/161 – Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détails alimentaires et non-alimentaires de Rillieux-la-Pape pour l'année 2020

Rapporteur : J. Pruvost

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** l'ouverture dominicale des commerces de détails alimentaires et non-alimentaires qui en ont fait la demande ;
- **d'autoriser** l'ouverture dominicale des commerces de détails alimentaires et non alimentaires non spécialisés dont la surface de vente est supérieure à 400 m² et qui en ont fait la demande ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document lié à l'exécution de cette disposition, en particulier les arrêtés municipaux autorisant les ouvertures dominicales.

2019/12/162 – Avenant à la convention Ville/Free - Antenne

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'acter** que Free Mobile a transféré à la Société ILIAD 7 les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre la Ville de Rillieux-la-Pape et Free Mobile et signée le 19 février 2014,
- **d'agrérer** la société ILIAD 7 en tant que concessionnaire des droits et obligations de Free Mobile de ladite convention,
- **d'approuver** la conclusion d'un avenant entre la commune de Rillieux-la-Pape et la société ILIAD 7, selon le projet annexé au rapport, et précisant les responsabilités des parties,
- **d'autoriser** M le Maire à prendre toutes les mesures découlant de cette décision et notamment à signer cet avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant.

2019/12/163 – Projet urbain Osterode

Rapporteur : A. Vincendet

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** M le Maire à négocier la convention de PUP établissant les quote part des participations de parties prenantes au projet, annexé au rapport,
- **de donner** un accord sur le principe de signature d'une promesse de vente du terrain objet de la concession d'aménagement avec l'aménageur qui sera désigné par le conseil métropolitain (cf plan annexé), dans les conditions qui seront fixées par le conseil municipal, au vu de l'avis qui sera rendu par France Domaines (en cours),
- **de dire** que le conseil municipal sera amené à confirmer son accord après notification par la métropole de l'aménageur désigné et communication du traité de concession.

2019/12/164 – Renouvellement de la labellisation BIJ

Rapporteur : A. Daas

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la demande de renouvellement de la labellisation « Bureau Information Jeunesse » pour l'Espace Jeunes,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget primitif gestionnaire « Bureau Information Jeunesse ».

2019/12/165 – Développement des accueils des personnes sous main de justice

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** la mise en place de missions d'accueils TIG/TNR et de mesures de réparation pour les mineurs

- **d'autoriser** le développement des missions d'accueils TIG/ TNR et de mesures de réparation pour les majeurs
- **d'autoriser** la création de groupes de travail avec les autres structures institutionnelles ou associatives pour développer les accueils et centraliser les demandes relatives à l'accueil de mineurs
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

2019/12/166 – Renouvellement de la convention de coopération entre la ville de Rillieux-la-Pape et le comité de jumelage

Rapporteur : C. Tétard

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat avec le comité de jumelage pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019/12/167 – Aides au départ en vacances de la Caisse d'allocations familiales

Rapporteur : C. Sève

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la prise en charge des nouveaux bons VACAF pour les inscriptions aux accueils de loisirs au 1^{er} janvier 2020,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la CAF et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

2019/12/168 – Dispositif Fonds d'Initiative Locale Habitant et Fonds Associatif Local : actions 2018

Rapporteur : A. Daas

le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

Monsieur Combier, membre d'association, ne prend pas part au vote.

- **d'approuver** le tableau annexé au rapport faisant état des actions retenues sur l'année 2019 et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant,
- **de préciser** que les dépenses sont imputées sur les crédits inscrits à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » fonction 520,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs.

Fin de séance à 20 h 40.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.

(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)